PROJECTEURS

L'ÉCLAIRAGE INDISPENSABLE À VOTRE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

CORDONNERIE MULTISERVICE



PROJECTEURS

AVANT-PROPOS

Les dossiers Projecteurs constituent un outil de premier niveau d'analyse d'un métier ou d'un secteur. Ils s'adressent aux porteurs de projets entrepreneuriaux, futurs microentrepreneurs ou dirigeants de TPE (commerçants, artisans, professions libérales, *etc.*), et à leurs conseillers.

Chaque dossier présente de façon synthétique et pédagogique une description de l'activité sur les plans économique et réglementaire, les tendances, les chiffres-clés du métier et/ou du marché, la réglementation applicable, des contacts et des sources d'information, une bibliographie ainsi que de nombreux conseils.

Ce document ne développe pas la méthodologie générale de création/reprise d'entreprise. Celle-ci est détaillée sur le site **Bpifrance-creation.fr**. Vous y trouverez des contenus spécifiques sur les **structures juridiques**, les **financements**, les **aides**, la **fiscalité**, les **locaux**, le **statut social et fiscal de l'entrepreneur**... Rapprochez-vous également des **réseaux d'accompagnement** à la création/reprise d'entreprise pour une étude locale de votre marché.

Si vous souhaitez actualiser les informations contenues dans ce dossier, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des sources mentionnées.

Le dossier Projecteurs CORDONNERIE MULTISERVICE est édité par Bpifrance.

Son contenu est 100 % numérique. Il est vendu au prix de 16 € TTC à l'adresse : https://bpifrance-creation.fr/librairie 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Dufourcq

CONTACTS

Céline Arsac (celine.arsac@bpifrance.fr)
Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

ISBN: 978-2-38076-063-7 Bpifrance, mai 2024

MISES EN GARDE

- 1. Ce dossier est réalisé par Bpifrance Création avec la collaboration de certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, Bpifrance ne peut garantir les informations dans le temps et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles. Les exemples sont donnés à titre indicatif et non exhaustif, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Bpifrance à quelque titre que ce soit.
- 2. Ce dossier ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise. Seules sont analysées les spécificités d'une profession. Pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création d'entreprise, reportez-vous au site Internet de Bpifrance Création : https://bpifrance-creation.fr
- 3. En application du Code de la propriété intellectuelle, IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE intégralement ou partiellement ce document, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite de Bpifrance Création. Pour toute demande, utilisez le <u>formulaire de contact</u> du site de Bpifrance Création.

PROJECTEURS

CORDONNERIE MULTISERVICE

J'ai décidé de devenir cordonnier par conviction.
Ce métier fantastique au quotidien permet
d'influencer la consommation à petite échelle,
on s'y sent vivant et utile.

Clément Fabries

MERCI

aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions, en particulier :

- Elsa Chassagnette, responsable du Fonds Réparation textile et chaussures, Refashion
- Séverine Bourlier, secrétaire générale de la Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM)
- Jean-Pierre Verneau, cordonnier et président de la Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM)
- Service <u>Veille Artisanat</u> du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

N'hésitez pas à partager avec nous vos réflexions et expériences!



SOMMAIRE

0	EN BREF	5
2	DÉFINITION DE LA PROFESSION	7
3.	ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ	11
4.	MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ	25
5.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	33
6.	RÈGLES DE LA PROFESSION	38
7	CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION	43

EN BREF



EN BREF

Au même titre que la boulangerie ou la boucherie, la cordonnerie multiservice fait partie de ces métiers de l'artisanat que tout le monde a en tête lorsqu'il s'agit de citer un commerce de proximité, en centre-ville ou en centre-bourg. Le cordonnier exerce aussi dans les centres commerciaux et ses prestations dépassent largement l'entretien et la réparation des chaussures. Les préoccupations environnementales et le Bonus réparation sur le textile et les chaussures pourraient faire renaître l'envie de créer une entreprise autour de ce métier.

Dans les années 50-60, le nombre de cordonniers avoisinait les 45 000 en France ; ils étaient aussi populaires que les métiers de bouche. Mais avec l'avènement de la consommation de masse et des chaussures et sacs à bas prix qui ne sont plus réparés, le métier a perdu de son intérêt pour le consommateur : ils ne sont plus que 3 500 sur le territoire. Dans ce contexte, la cordonnerie a dû proposer de nouveaux services pour perdurer : reproduction de clés, vente d'articles en cuir, gravure, etc.

Aujourd'hui multiservice, le cordonnier pourrait bien voir son cœur de métier retrouver ses lettres de noblesse. En effet, si l'heure reste à la surconsommation de produits bon marché, la prise de conscience écologique, mais surtout les difficultés économiques rencontrées *post*-crise sanitaire par une part croissante des consommateurs pourraient rendre à nouveau intéressante la réparation de chaussures, de sacs, de ceintures... Le Bonus réparation sur le textile et les chaussures est, en tout cas, mis en place pour répondre à ce type de clientèle et inciter les autres à faire réparer ou entretenir leurs chaussures.

La nouvelle donne écologique et économique invite les consommateurs à modifier leur regard sur les nombreux biens qui les entourent, les chaussures qui débordent des placards par exemple. Elle implique un changement d'habitudes, opéré par certains consommateurs pendant les confinements liés à la Covid-19 notamment, et invite à prolonger la durée de vie des objets. Dans ce contexte, les ateliers de cordonnerie multiservice font plus que réparer les chaussures, ils permettent de limiter l'impact de la production de chaussures sur l'environnement et les ressources naturelles. À leur façon, ils servent l'avenir.

Ce regain d'intérêt des consommateurs pour la réparation se double d'un nouvel attrait, bien qu'encore timide, des porteurs de projet pour la cordonnerie : les créations d'entreprises ont retrouvé en 2023 leur niveau d'avant la crise sanitaire tandis que la presse relaie régulièrement dans ses colonnes des exemples de reconversion professionnelle et de nouvelles tendances comme les cordonneries spécialisées dans la réparation de *sneakers*.



(Fédération française de la cordonnerie multiservice – Les Échos ; en France, en 2023)

2.

DÉFINITION DE LA PROFESSION

s droits réservés Bpifrance Création

DÉFINITION DE LA PROFESSION

Activité

Périmètre de l'activité

Le cordonnier est un artisan spécialisé dans la rénovation et la réparation des articles, en cuir ou composés de matériaux souples, tels que chaussures (traditionnelles en cuir, *sneakers*, de randonnée...), sacs et autres objets de maroquinerie, vêtements, accessoires (ceintures, gants...).

Dans son domaine de prédilection – la réparation de chaussures –, il décolle et découd des pièces, dessine des pièces de remplacement, les découpe dans différentes matières, les ponce, les fixe sur les chaussures (par clouage, collage ou couture), les polit, les teint et les lustre. Le tout à la main et/ou à la machine.

Le cordonnier propose également des services qui lui permettent de répondre aux besoins variés de sa clientèle et d'atteindre plus facilement la rentabilité :

- vente d'articles pour l'entretien des chaussures et des accessoires (semelles intérieures, lacets, cirages, crèmes, brosses, embauchoirs) ;
- duplication de clés;
- fabrication de tampons :
- gravure sur différentes matières (plastique, bois, cuir, etc.);
- affûtage d'objets (aiguisage de couteaux par exemple) ;
- nettoyage et vente de chaussures et de petits articles de maroquinerie.

Sources

- CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. « Cordonnier », rubrique en ligne.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Comment devenir cordonnier ? », rubrique en ligne.

Code APE de la NAF

L'activité de la cordonnerie relève du code d'activité principale exercée (APE) 95.23Z « Réparation de chaussures et d'articles en cuir » au sein de la nomenclature d'activités française (NAF, révision 2 de 2008). Il comprend :

- la réparation de chaussures, de bagages et d'articles similaires ;
- la pose de talons.

Certains cordonniers sont également enregistrés sous le code <u>95.29Z</u> « **Réparation d'autres biens personnels et domestiques** ». Il comprend :

- la réparation de cycles ;
- la réparation et la transformation d'articles d'habillement ;
- la réparation d'articles de sport (à l'exclusion des fusils pour le tir sportif) et de matériel de camping;
- la réparation de livres ;
- la réparation d'instruments de musique (à l'exclusion des orgues et instruments de musique historiques) ;
- la réparation de jouets et articles similaires ;



- la réparation d'autres articles personnels et domestiques ;
- l'accordage de pianos.

Ce code ne comprend pas:

- la réparation d'outillage portatif à moteur incorporé ;
- la réparation de fusils pour le tir sportif et de loisirs.

Source : informations recueillies par Bpifrance Création auprès de la Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM) et de Refashion en février 2024.

Pour en savoir plus :

→ ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « À quoi correspond le code APE (code NAF) ? », article vérifié le 01/01/2023.

Aptitudes

Pour devenir cordonnier, il faut disposer des qualités suivantes :

- la minutie, l'habileté et le soin, car le cordonnier, fort de sa maîtrise technique, manipule des matériaux fragiles et accorde une attention particulière à ses travaux, afin de garantir une qualité irréprochable ;
- la capacité d'écoute, le sens du service et du relationnel avec les fournisseurs et la clientèle, afin d'établir une relation de confiance, répondre aux attentes et donner des conseils (d'entretien par exemple) ;
- la rapidité et la rigueur, afin de délivrer la prestation de réparation dans des délais souvent courts ;
- la créativité, afin de proposer une solution de réparation efficace à des clients au budget contraint ou à une demande insolite ;
- une bonne condition physique, car l'activité se pratique le plus souvent debout.

En plus de ces aptitudes, l'artisan-cordonnier à son compte doit acquérir des compétences de gestion (comptable et financière) pour rendre son affaire pérenne.

- CAPITAL. « Salaire: combien gagne un cordonnier? », article mis à jour le 03/01/2024.
- CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. « Cordonnier », rubrique en ligne.
- CIDJ. « Cordonnier / Cordonnière », article publié le 14/06/2023.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Comment devenir cordonnier ? », rubrique en ligne.
- SUD OUEST. « "II m'a fallu deux choses, du temps et de la volonté" : Jean-Gilles Ducos, cordonnier à Mont-de-Marsan, a le cuir dans la peau », article mis à jour le 27/12/2023.



Lexique

Sont mentionnés ici des termes techniques liés à la cordonnerie ou à l'industrie textile et des chaussures, et utilisés dans ce dossier.

BONBOUT	Pièce généralement en cuir ou en caoutchouc, correspondant à la couche d'usure du talon et souvent changée chez le cordonnier, lorsqu'elle est trop usée.
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Modèle économique qui veut transformer le modèle linéaire actuel dans lequel les objets sont issus d'une extraction de matières premières, fabriqués, consommés puis jetés, générant gaspillage et déchets, en un modèle circulaire qui prône l'écoconception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des produits, le tri et le recyclage.
EMBAUCHOIR	Pièce en bois imitant la forme du pied, destinée à maintenir la forme de la chaussure.
FAST FASHION	Signifiant littéralement « mode rapide », parfois appelée « mode jetable », la fast fashion désigne un système de renouvellement très rapide des collections de vêtements. Il en résulte une production intensive de vêtements vendus à des prix suffisamment bas pour que les acheteurs puissent renouveler fréquemment leur garde-robe. La production se fait généralement dans des pays à bas coût, avec des matériaux « bas de gamme » — comme le polyester — qui libèrent des microplastiques après chaque lavage. Les chaussures sont également concernées par la fast fashion. De nouvelles tendances chassent continuellement les précédentes afin d'écouler une offre de produits toujours plus importante.
SNEAKERS	Chaussures détournées de leur usage premier (le sport) et utilisées dans le quotidien, en ville. Ce terme anglais, qui vient du verbe <i>to sneak</i> (« se déplacer furtivement »), est appliqué aux baskets dont la semelle en caoutchouc est silencieuse, en comparaison des chaussures classiques à semelle en cuir dur.
TIGE	Partie supérieure d'une chaussure, fixée sur la semelle.
UPCYCLING	L' <i>upcycling</i> (surcyclage en français) signifie « recycler par le haut ». Il s'agit d'une pratique qui valorise les objets ou produits usagés, destinés au rebus, en les transformant, pour leur donner une nouvelle vie. C'est l'une des tendances fortes de l'économie circulaire.

3.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Le marché

L'état des lieux du secteur

Selon une étude de la Fédération de la mode circulaire et du cabinet de conseil Accenture Strategy, le marché de la réparation dans l'habillement est estimé à 966 M€ en France en 2022, dont un tiers pour les vêtements, deux tiers pour la maroquinerie et les chaussures. Il devrait croître dans les années à venir.

Selon l'Ademe, la réparation de chaussures et d'articles de maroquinerie représente 2 650 entreprises (se décomposant en 3 466 établissements) pour un chiffre d'affaires de 608 M€ en 2021.

Selon la Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM), la profession de cordonnier multiservice rassemblerait 3 491 entreprises enregistrées sous le code 95.23Z au 31/12/2023.

Selon l'Opco 2i (Opérateur de compétences interindustriel) qui citait la FFCM, le chiffre d'affaires des cordonneries multiservices était de 490 M€ en 2018 (dernière donnée en date), dont 45 % liés à la réparation de chaussures et autres articles en cuir et 55 % à la réparation d'autres biens domestiques.

Selon l'Adie, la cordonnerie représente 70 % de l'activité des cordonniers, devant la fabrication de clés (20 %) et la vente de fournitures (10 %).

Selon l'Ademe, la plupart des réparateurs de chaussures se situent à Paris et en région parisienne, dans le Nord, en Seine-Maritime, dans le Bas-Rhin, en Ille-et-Vilaine, en Loire-Atlantique, en Gironde, en Haute-Garonne, dans le Rhône, l'Isère, les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. En Corse et en outre-mer, la densité de cordonniers est très faible : moins de 2,1 pour 100 000 habitants.

Sources :

- ADEME. « Panorama de l'offre de réparation en France », rapport publié en février 2023.
- ADIE. « Comment créer mon activité de cordonnier ? », article mis à jour le 18/01/2024.
- \bullet CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. « $\underline{\textbf{Cordonnier}}$ », rubrique en ligne.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Rapport annuel de la branche cordonnerie multiservice », publié en janvier 2024.
- LES ÉCHOS. « Mode : ces ateliers qui donnent une seconde vie à nos vêtements et accessoires », article publié le 03/11/2023.
- OPCO 21. « Panorama des branches professionnelles 2020 », en ligne.

Créations d'entreprises

Le nombre de créations d'entreprises dans le secteur de la réparation de chaussures est quasiment le même depuis 2015. Toutefois, après trois années au plus bas sur la période entourant la crise sanitaire, la profession retrouve, en 2023, une dynamique de création identique à celle de 2017.

ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DE RÉPARATION DE CHAUSSURES ET D'ARTICLES EN CUIR EN FRANCE. 2015-2023

2015	2017	2019	2021	2023
150	166	135	136	162

Champ : France entière, entreprises du secteur « Réparation de chaussures et d'articles en cuir » (code NAF 95.23Z). Source : Insee (Side). Traitements Observatoire de Bpifrance Création.

s droits réservés Bpifrance Création



Le renouvellement des entreprises est très faible dans le domaine de la cordonnerie, bien en deçà de la moyenne nationale.

DYNAMIOUE DU SECTEUR DE LA RÉPARATION DE CHAUSSURES ET D'ARTICLES EN CUIR EN FRANCE

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ENTREPRISES EN 2020	NOMBRE DE CRÉATIONS EN 2023	TAUX DE Nouvelles Entreprises
Réparation de chaussures et d'articles en cuir (95.23Z)	3 315	162	4,9 %
Tous secteurs confondus	6 513 742	1 051 476	16,1 %

Champ: France entière, entreprises du secteur « Réparation de chaussures et d'articles en cuir » (code NAF 95.23Z). Source: Insee (Side). Traitements Observatoire de Bpifrance Création.

Évolution du secteur

Forte production industrielle et gaspillage des consommateurs

L'impact environnemental et humain de l'industrie de la mode en général et de la fast fashion en particulier est régulièrement pointé du doigt. Pour autant, le succès des marques de mode de la fast fashion ne se dément pas. Celle-ci constitue un frein à la réparation dans la mesure où le coût de la réparation est souvent trop important par rapport au prix du produit neuf.

Des chiffres récents illustrent l'ampleur du phénomène :

- l'industrie textile (vêtements et chaussures) est responsable de 2 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial ;
- 34 millions de paires de baskets sont produites chaque jour dans le monde ;
- plus de 400 millions de paires de chaussures sont achetées chaque année sur le territoire national tandis que quelque 600 millions de paires seraient, dans le même temps, jetées, dont 90 % seraient incinérées ou enfouies dans le sol ;
- en 2022, 3,3 milliards de pièces textiles ont été mises sur le marché français ; 8 % étaient des chaussures, dont 37 % de baskets, 23 % de chaussures d'été et 14 % de chaussures d'intérieur ;
- les Français possèdent en moyenne 8 paires de chaussures, les Françaises 17 paires ;
- en 2021, en France, les ventes de *sneakers* ont représenté près de 3 Md€, soit 60 % du marché de la chaussure ;
- les chaussures sont constituées de dizaines de parties et matériaux différents difficiles à recycler mais pas impossibles à réparer : s'agissant des *sneakers* par exemple essentiellement constituées de matériaux plastiques –, les cordonniers disposent des colles et procédés pour pouvoir les remettre à neuf.

- FASHION NETWORK. « Cordonnerie : un métier boosté par les enjeux de durabilité », article publié le 03/05/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance Création auprès de Refashion en février 2024.
- REPORTERRE. « Le cordonnier qui donne une seconde vie à nos baskets », article mis à jour le 06/11/2023.
- REVUE PROJET. « Sous la chaussure, l'empreinte », article publié en 2018.
- UNION DES INDUSTRIES TEXTILES, WE COUNT. « Guide de décarbonation, Entreprises du textile », version n° 1 publiée en décembre 2023.
- 20 MINUTES. « Gaspillage : chaque Français "se débarrasse" de 4 à 5 paires de chaussures chaque année », article publié le 26/05/2023.



Le secteur de la distribution française de chaussures est en difficulté

Plusieurs enseignes de chaussures ont été placées en redressement judiciaire récemment (Minelli, San Marina, le groupe André, Chaussexpo).

Ce secteur de la chaussure, tout comme celui de l'habillement, est touché par l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières. Par ailleurs, les consommateurs, en quête d'économies, limitent leur budget dans ce domaine ou préfèrent les achats de seconde main. Enfin, les enseignes françaises qui proposent des chaussures à petits prix ont le plus grand mal à rivaliser avec des marques asiatiques de *fast fashion* qui vendent en ligne à des prix encore plus bas.

Sources :

- LA TRIBUNE. « Minelli échappe à la liquidation... au prix de 400 emplois supprimés », article publié le 09/01/2024.
- LES ÉCHOS. « L'enseigne Chaussexpo en liquidation judiciaire », article publié le 09/01/2024.

La réglementation française favorise le recyclage et la réparation

Les pouvoirs publics français ont pris des mesures pour réduire les déchets textiles, notamment dans le cadre de la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi **Agec**) et de la loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi **Climat et résilience**). Parmi ces mesures figurent :

- l'émergence de filières locales de collecte, de tri, de revente en seconde main et de recyclage divers avec l'aide de l'éco-organisme Refashion. Le taux de réutilisation ou réemploi des textiles usagés à moins de 1 500 km du lieu de collecte doit atteindre 15 % en 2027;
- l'affichage environnemental pour les produits textiles, projet qui devrait aboutir en 2024. Comme le Nutri-Score, il prendrait la forme d'une lettre comprise entre A et E apposée sur l'emballage, en fonction de l'impact environnemental du produit, et informerait sur la proportion de matière recyclée, la recyclabilité, la présence de substances dangereuses, de métaux précieux ou de terres rares, le caractère réemployable, etc.;
- le Bonus réparation sur le textile et les chaussures (voir la rubrique « <u>Un bonus pour rendre la</u> <u>réparation plus intéressante que l'achat de chaussures neuves</u> » plus loin dans cette partie), entré en vigueur le 7 novembre 2023 et qui concerne directement les cordonniers multiservices.

D'autres mesures sont à l'étude comme la réduction du taux de TVA (à 10 % ou 5,5 %) sur la réparation des vêtements et chaussures.

Sources:

- LA TRIBUNE. « Impact environnemental : à quoi va ressembler l'écoscore que vous trouverez sur vos vêtements ? », article publié le 03/04/2024.
- LE MONDE. « Pour nos vêtements en fin de vie, le long chemin du "réparer, recycler, réutiliser" », article modifié le 12/01/2023.
- LES ÉCHOS. « <u>Une baisse de TVA réclamée sur les réparations de vêtements et d'électroménager</u> », article publié le 21/11/2023.
- LES ÉCHOS. « La mode commence à s'habiller plus vert », article publié le 24/02/2023.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Produits textiles (TLC) », article publié le 12/04/2023.

Le secteur de la chaussure essaie de réduire son empreinte environnementale

Sous l'effet de la législation plus contraignante, différents fabricants et distributeurs de chaussures essaient de limiter leur impact sur l'environnement :

• en misant sur des matières jusque-là peu utilisées (cuirs certifiés selon un protocole d'audit environnemental, cuirs à tannage végétal, mélange de coton-chanvre, laine recyclée, etc.) ou issues de l'upcycling (tissus de sièges de transport en commun pour la tige par exemple, semelles en pneu recyclé);



- en mettant en avant dans leur boutique physique ou en ligne les paires ayant les meilleures notes environnementales ;
- en collectant en magasin les paires usagées de leurs clients, souvent en contrepartie d'un bon d'achat.
 Ces paires seront vérifiées, nettoyées, remises éventuellement en état, revendues en seconde main ou recyclées;
- en broyant tout ou partie des chaussures, pour les réintégrer dans le cycle de production des chaussures (pour en faire de nouvelles semelles par exemple) ou dans celui d'objets totalement différents (tapis, élastiques, corseteries);
- en créant, dès la conception, des chaussures facilement « désassemblables » (montées sur des semelles démontables par exemple) et donc recyclables ou plus facilement réparables.

À noter : le recyclage est particulièrement difficile pour les *sneakers* qui comportent de nombreux éléments en plastique compliqués à séparer. Cela n'empêche pas les initiatives : certaines marques innovent en s'associant à des partenaires (chercheurs, industriels du recyclage) et travaillent sur l'électrolyse qui vise à séparer les différents éléments des chaussures, sur la dévulcanisation pour (re)fabriquer des pièces qui viennent renforcer les chaussures au niveau des orteils ou des talons, *etc*.

Pour les entreprises qui se lancent dans le recyclage, il peut s'agir de réinventer leur modèle économique et de sortir de la logique de prix bas. Dans tous les cas, le recyclage peut les valoriser et fidéliser leur clientèle : c'est le moyen pour elles de créer des chaussures qui utilisent leurs propres déchets et moins de matières premières vierges, moins de produits chimiques, d'eau et d'énergie, produisant ainsi moins d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Sources :

- FASHION NETWORK. « Courir veut créer une filière du recyclage des sneakers en France », article publié le 13/02/2023.
- FASHION NETWORK. « Eram teste à sa façon le principe de la consigne, avec des paires de baskets », article publié le 05/04/2022.
- LES ÉCHOS. « Re-Shoes, le projet pour créer de nouveaux souliers avec de vieilles paires de chaussures », article publié le 02/01/2024.
- LES ÉCHOS. « Demgy conçoit avec Decathlon une semelle recyclée pour les chaussures de sport », article publié le 17/10/2023.
- LES ÉCHOS. « Adidas, Salomon, Eram... Les fabricants de chaussures face au défi des sneakers recyclables », article publié le 05/12/2019.
- THE GOOD GOODS. « 3 initiatives audacieuses pour la maîtrise d'impact et le recyclage des baskets », article publié le 05/04/2023.
- 20 MINUTES. « Gaspillage : chaque français "se débarrasse" de 4 à 5 paires de chaussures chaque année », article publié le 26/05/2023.

L'essor de la seconde main profite à la réparation

La seconde main se développe, portée par des consommateurs de plus en plus sensibles aux questions écologiques et/ou soucieux de faire des économies face à l'inflation. En France, le marché de la mode d'occasion est estimé à 7 Md€, dont 1,16 Md€ pour le textile.

Le secteur de la chaussure n'est pas en reste. Ainsi, plusieurs enseignes de la chaussure se mettent à la seconde main. Par exemple, Eram, Bocage et Mellow Yellow proposent la plateforme **Claquettesmarket.com**. Elles collectent des paires de chaussures de toute marque et proposent un bon d'achat de 30 % à valoir dans les trois enseignes aux consommateurs alimentant le site en chaussures d'occasion.

Cette seconde main profite à la réparation. Le succès des sites de revente spécialisés incite les vendeurs à faire réparer une belle pièce (vêtement, sac à main, paire de chaussures) dans le but de la revendre.

- LA TRIBUNE. « Consommation : face à l'inflation, le marché de la seconde main explose », article publié le 06/11/2023.
- LES ÉCHOS. « Mode : ces ateliers qui donnent une seconde vie à nos vêtements et accessoires », article publié le 03/11/2023.
- LES ÉCHOS. « La mode commence à s'habiller plus vert », article publié le 24/02/2023.
- 20 MINUTES. « Gaspillage: chaque Français "se débarrasse" de 4 à 5 paires de chaussures chaque année », article publié le 26/05/2023.



Tendances du secteur

Les bienfaits de la réparation sont reconnus

La réparation présente de nombreux atouts :

- elle est économique et source de bien-être, en permettant au consommateur d'allonger la vie de ses chaussures préférées, de qualité ou chères ;
- elle est écologique, car elle est source d'économies de matières premières et évite des émissions carbone : prolonger de deux ans la durée de vie d'un objet peut diminuer de 73 % son empreinte en eau, CO₂ et déchets, selon la fondation Solar Impulse. Cependant, pour que la réparation reste bénéfique, il faut qu'elle soit réalisée dans un périmètre de 1 175 kilomètres autour de l'utilisateur, d'où l'intérêt de multiplier des solutions de réparation autant que possible à l'échelle locale ;
- elle met en valeur la qualité de service de certaines enseignes de chaussures, ce qui leur offre l'opportunité d'accompagner la vie du produit et de resserrer la relation client.

Sources:

- LES ÉCHOS. « Mode : ces ateliers qui donnent une seconde vie à nos vêtements et accessoires », article publié le 03/11/2023.
- WE DEMAIN. « Réparer est-il toujours bénéfique ? Décryptage avec une veste "outdoor" », article publié le 12/10/2023.

Les sneakers (chaussures de sport) ont désormais leurs propres réparateurs

Les *sneakers* représentent un vaste marché, de nombreux Français portent ces baskets à tout moment de la journée, pas seulement pour le sport. Elles sont particulièrement tendance : des passionnés font la queue devant les boutiques quand sort leur modèle favori, certains achètent des baskets en édition limitée à quelques dizaines d'euros pour les revendre ensuite sur Internet à des centaines d'euros, voire plus. Réparer ou remettre en état un modèle usagé très prisé permet de continuer à le porter ou de le revendre à bon prix.

Dans ce cadre, les cordonniers sont de plus en plus nombreux à réparer des *sneakers*, certains démarrant même leur activité en se spécialisant dans ce type de chaussures. Ces « *sneakeriers* » (contraction de *sneakers* et cordonniers) nettoient, personnalisent (en brodant des motifs sur la tige, en changeant les cuirs, en cousant des tissus ou en dessinant sur la chaussure, *etc.*) et/ou réparent les baskets : ils rebouchent les petits trous, recollent ou changent les semelles, appliquent un traitement « anti-jaunissement », recousent la languette.

La presse, notamment régionale, évoque régulièrement les créations d'entreprises dans ce domaine. Si les *sneakeriers* sont encore peu nombreux (ils seraient environ 200 en France), leur nombre est en progression.

- ACTU LYON. « 2 000 euros la paire, ces chaussures que tout le monde s'arrache à Lyon », article publié le 25/08/2022.
- FRANCE BLEU. « Au fil de l'Isère : La Customeuse, nettoyage et personnalisation de baskets à Romans », article publié le 12/11/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance Création auprès de la FFCM en février 2024.
- LA DÉPÊCHE. « À Toulouse, venez personnaliser vos baskets avec du cuir dans un atelier qui prône la qualité », article publié le 16/06/2023.
- LE PARISIEN. « Pourquoi des baskets Lidl à 13 euros se revendent-elles plus de 1 000 euros sur Internet ? », article publié le 04/06/2020.
- LES ÉCHOS START. « Nettoyer et personnaliser ses baskets : un business en plein boom », article publié le 14/12/2022.
- MIDI LIBRE. « Depuis Béziers, Labo Sneaker exporte sa "french touch" à l'international », article publié le 23/10/2023.
- REPORTERRE. « Le cordonnier qui donne une seconde vie à nos baskets », article mis à jour le 06/11/2023.
- SUD OUEST. « <u>Un artisan "sneakerier" s'installe dans une commune de Dordogne</u> », article mis à jour le 20/05/2023.
- TRIBUNE DE LYON. « Phénomène basket. À Oullins, cette artiste personnalise les sneakers », article mis à jour le 16/08/2023.

s droits réservés Bpifrance Création



Un bonus pour rendre la réparation plus intéressante que l'achat de chaussures neuves

Le 7 novembre 2023, le Bonus réparation sur le textile et les chaussures a été lancé par les pouvoirs publics et l'éco-organisme Refashion afin d'encourager les consommateurs à faire réparer leurs vêtements et chaussures, plutôt que de les jeter pour ensuite en racheter. L'objectif de ce bonus est d'entraîner une hausse de 35 % du volume de textiles et chaussures réparés d'ici cinq ans, soit 21,6 millions de pièces réparées en 2028.

Selon une étude de l'institut de sondages Ifop pour Refashion, 3 Français sur 4 déclarent avoir jeté un vêtement ou une paire de chaussures qui aurait pu être réparé(e) alors que 83 % d'entre eux disent souhaiter les faire réparer. Ce bonus vise donc à aider les consommateurs à adopter des gestes plus responsables tout en préservant leur pouvoir d'achat et en soutenant l'artisanat de proximité.

Ils peuvent ainsi bénéficier d'une aide allant de 7 à 25 € pour réparer leurs chaussures. Ce montant dépend du type de réparation. Il est de :

- 7 € pour un changement de bonbout ;
- 8 € pour une opération de couture-collage ;
- 8 € pour une pose de patin;
- de 10 à 14 € pour un changement de zip ;
- de 18 à 25 € pour une opération de ressemelage.

Ne sont pas concernés par ce bonus :

- les vêtements en cuir et ceux en fourrure véritable ;
- la maroquinerie.

Concrètement, cette remise est directement appliquée en caisse par les cordonniers inscrits sur le site **Bonusreparation.fr** (voir les conditions d'obtention du label pour les réparateurs dans la rubrique « **Le Bonus réparation sur le textile et les chaussures** » dans la partie 5).

Le client bénéficie donc d'une réduction immédiate auprès d'un réparateur labellisé. Celle-ci est cumulable avec d'autres remises, mais ne peut pas dépasser 60 % du prix de la réparation et s'applique aux factures s'élevant au moins à 12 €.

Mais selon le positionnement de votre boutique-atelier, le bonus peut avoir moins d'impact. Par exemple, si vous ne faites que de la réparation de chaussure haut de gamme, votre clientèle pourrait être moins sensible à la réduction offerte, la qualité de service étant prioritaire sur la tarification.

Sources :

- FRANCE 3 RÉGIONS. « Le bonus réparation remplit les cordonneries : "on a doublé notre nombre de clients" », article publié le 12/12/2023.
- LE MONDE. « Les cordonniers et les retoucheurs retrouvent leurs lettres de noblesse grâce à l'inflation », article publié le 07/11/2023.
- LE PARISIEN. « <u>7 euros pour une déchirure de vêtement, 8 euros pour un patin de chaussure... Voici le bonus réparation textile</u> », article publié le 07/11/2023.
- LES ÉCHOS. « Le "bonus réparation" étendu au textile », article publié le 07/11/2023.
- LSA. « Réparer 21,6 millions de vêtements et de chaussures d'ici 2028, voici l'objectif affiché pour l'instauration du bonus réparation », article publié le 07/11/2023.
- REPORTERRE. « Chaussures, pulls... Faire réparer ses vêtements coûtera moins cher », article publié le 07/11/2023.
- WE DEMAIN. « Bonus Réparation : l'industrie du textile et de la chaussure passe à l'action », article publié le 07/11/2023.

Cordonnier, un métier propice à la reconversion

Selon une étude de l'Adie réalisée avec l'institut Appinio, la reconversion professionnelle est un phénomène général qui intéresse 6 Français sur 10. Dans près de 4 cas sur 10, cette envie de reconversion va de pair avec celle de créer une entreprise : concernant les moins de 35 ans, 44 % envisagent de se reconvertir par l'entrepreneuriat.



Cette dernière décennie est marquée par un retour en force de l'authenticité et par une accélération de la prise de conscience environnementale. Ce phénomène concerne de jeunes ou moins jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et des cadres qui ambitionnent de faire quelque chose de leurs mains.

La tendance consisterait à suivre la voie générale, à travailler quelques années dans un domaine d'activité puis à se réorienter vers un autre secteur après obtention éventuelle d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), afin de suivre ses envies et donner du sens à son activité professionnelle.

Des reconversions sont observées dans le domaine de la cordonnerie. La presse locale, dont certains articles sont repris en sources ci-dessous, s'en fait régulièrement l'écho.

Sources:

- ADIE. « Reconversion, entreprendre pour changer de vie », étude publiée en janvier 2023.
- CAPITAL. « Une cordonnerie en ligne qui répare et renvoie vos chaussures chez vous », article publié le 12/11/2023.
- CASSELY Jean-Laurent. « La révolte des premiers de la classe : changer sa vie, la dernière utopie », éditions Arkhe, ouvrage publié en septembre 2022.
- L'EST RÉPUBLICAIN. « Héricourt : pharmacienne pendant plus de 30 ans, elle ouvre une cordonnerie ambulante », article publié le 27/03/2024.
- LEATHER FASHION DESIGN. « Clément Fabries (Risole): "Le métier de cordonnier permet d'influencer la consommation" », article en ligne.
- LE MONDE DES ARTISANS. « Reprise d'une cordonnerie : François Chéroux a trouvé chaussure à son pied », article publié le 17/11/2023.
- MIDI LIBRE. « Loïc Bayona, nouveau gérant de la cordonnerie », article publié le 05/02/2024.
- OUEST FRANCE. « La cordonnerie ambulante de Marie tous les lundis à Concarneau », article publié le 30/11/2023.
- 20 MINUTES. « Reconversion : il répare des baskets (très) usées et ses vidéos cartonnent sur TikTok », article publié le 06/02/2022.

Pour en savoir plus :

→ CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. Vidéos publiées sur YouTube. À retrouver avec les mots-clés « CMA cordonnerie multiservice », elles présentent le parcours de cordonniers, des reconversions dans la cordonnerie, le quotidien et les techniques du métier...

Clientèle

La clientèle des cordonniers est essentiellement constituée de particuliers.

Le regain d'intérêt des particuliers pour la réparation de chaussures

À partir des années 1980, l'arrivée massive de chaussures à bas prix sur le marché français a changé les habitudes des consommateurs, qui ont préféré jeter leurs souliers plutôt que de les faire réparer, car le prix d'une réparation était du même ordre de grandeur qu'un nouvel achat. Les cordonniers ont alors dû diversifier leurs activités au-delà de l'entretien et de la réparation de chaussures et d'articles en cuir afin de maintenir leur rentabilité.

Mais la tendance du « consommer moins mais mieux » a ensuite gagné peu à peu du terrain, à la faveur d'une prise de conscience généralisée du changement climatique lié aux activités humaines. Les Conférences des Parties (COP) de lutte contre le dérèglement climatique et les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont aidé à cette prise de conscience, renforcée par les effets des confinements liés à la Covid-19. En parallèle, s'est développée l'idée de reprendre sa vie en main, sur le plan de la santé, mais aussi sur les plans professionnel et psychologique. Elle s'est traduite chez certains par une envie d'adopter des réflexes plus écologiques et créatifs, en gardant leurs chaussures plus longtemps, en allant les faire réparer en sortie de confinement.



Preuve de cet engouement, les vidéos ou *posts* sur la réparation de *sneakers* rencontrent une forte audience sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, une part croissante de la population souhaite aller plus loin que le simple entretien et la réparation de chaussures, et opte pour des produits aux composants mieux sourcés, fabriqués en France ou en Europe, susceptibles de durer plus longtemps et d'être plus facilement réparables. Cela peut s'avérer plus intéressant (éthiquement et économiquement) qu'un nouvel achat. Selon l'entreprise Repaire, qui propose aux magasins de les aider à réparer les chaussures de leurs clients, le service réparation pourrait à l'avenir motiver l'achat de chaussures neuves.

Les profils des clients sont variés. Se trouvent parmi eux des personnes ne souhaitant pas acheter des chaussures neuves, des personnes avec de faibles moyens, des collectionneurs. Cet esprit de collection est particulièrement vrai pour un type de chaussures, les *sneakers*, devenues un phénomène de société et se déclinant à l'infini, avec des modèles emblématiques qui se vendent très cher.

Le fait d'aller chez un cordonnier n'est pas une question d'âge : jeunes et moins jeunes sont susceptibles de pousser la porte de l'atelier-boutique d'un réparateur, les premiers apportant, par exemple, des *sneakers* afin d'en changer la semelle complète, les derniers amenant une paire de chaussures en cuir abimée mais confortable afin de la faire rénover et de la porter le plus longtemps possible.

Sources:

- ADEME. « Des Français prêts à des changements en faveur de l'environnement », dossier publié en mars 2021.
- BFM TV. « Nettoyage, restauration et customisation: la nouvelle vie des sneakers », article publié le 12/02/2021.
- LA VOIX DU NORD. « Villeneuve-d'Ascq : cordonnier, un métier ancien et une tendance nouvelle », article publié le 09/01/2024.
- LE MONDE. « Pourquoi la sneaker est devenue un objet de désir », article publié le 25/09/2022.
- LE RÉVEIL. « Les cordonniers ne manquent pas de clients », article mis à jour le 02/01/2024.
- LE TÉLÉGRAMME. « Le renouveau des cordonniers grâce à des consommateurs plus responsables », article publié le 14/12/2023.
- REPORTERRE. « Le cordonnier qui donne une seconde vie à nos baskets », article mis à jour le 06/11/2023.
- SUD OUEST. « "Il m'a fallu deux choses, du temps et de la volonté": Jean-Gilles Ducos, cordonnier à Mont-de-Marsan, a le cuir dans la peau », article mis à jour le 27/12/2023.

Les freins à la réparation de chaussures

Pour être envisageable aux yeux des consommateurs, le prix de la réparation d'un vêtement ou d'une paire de chaussures doit se situer « en-dessous du seuil psychologique de 33 % du prix du neuf » selon l'Ademe. Au-delà, il existe différents freins à la réparation selon une étude Kantar réalisée pour Refashion en 2022 :

- la méconnaissance du réseau de réparateurs et de leur savoir-faire ;
- la méconnaissance de ce qui est réparable ou non, car la réparation n'entre pas (encore) dans les habitudes des consommateurs ;
- le manque de confiance envers le réparateur.

Selon Zero Waste France, les chaussures et les vêtements à réparer doivent avoir une **forte valeur** aux yeux de leurs propriétaires : cette valeur peut être liée à la **qualité** des matériaux et de la conception des chaussures ou à l'**attachement émotionnel** ressenti à leur égard. Or, les Français, pas seulement ceux aux revenus modestes, achètent de nombreux produits textiles à bas coût, confectionnés à partir de matériaux non nobles (plastique). Ils ne verront donc pas forcément l'intérêt de les faire réparer une fois démodés ou abîmés.

Mais le Bonus réparation sur le textile et les chaussures et ses réparateurs labellisés pourraient rendre la réparation abordable et visible, et décider les consommateurs à ne plus racheter systématiquement. Selon un sondage lfop, plus de 4 Français sur 5 se disent prêts à faire réparer leurs vêtements ou leurs chaussures pour les mettre plus longtemps (83 %), une proportion plus forte encore chez les femmes (87 %) et les plus diplômés (91 %).



Par ailleurs, la réparation est majoritairement perçue comme étant « dans l'ère du temps » : 69 % des sondés estiment que c'est un acte tendance, qui pourrait notamment être valorisé en ligne auprès des jeunes.

Sources:

- FASHION NETWORK. « Baromètre Kantar : les acteurs petits prix continuent de gagner du terrain », article publié le 29/09/2023.
- LE MONDE. « Pour nos vêtements en fin de vie, le long chemin du "réparer, recycler, réutiliser" », article modifié le 12/01/2023.
- LE MONDE DES ARTISANS. « Bonus Réparation : "les critères de labellisation ont été conçus en premier lieu pour les artisans" », article publié le 08/11/2023.
- REFASHION, IFOP. « Les Français et la réparation de vêtements », sondage publié le 07/11/2023.
- REPORTERRE. « Chaussures, pulls... Faire réparer ses vêtements coûtera moins cher », article publié le 07/11/2023.
- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE. « Cap sur l'économie circulaire », infolettre n°5 publiée le 18/01/2024.

Pour en savoir plus :

→ TERRA NOVA. « La réparation : des bénéfices écologiques et économiques encore à promouvoir », rapport publié le 20/10/2023.

Les clients professionnels

Certains fabricants de chaussures proposent une offre de réparation de longue date, en cohérence avec leur positionnement haut de gamme. Par exemple, Paraboot travaille avec un réseau de cordonniers pour les 1 500 paires que lui envoient chaque année ses clients pour réparation (ressemelage de modèles ayant 10 à 20 ans selon le dirigeant).

Des enseignes de chaussures également positionnées sur le haut de gamme orientent de plus en plus leurs clients vers des cordonniers. D'autres, comme Veja, internalisent la réparation et proposent un atelier de cordonnerie dans certains de leurs magasins.

Selon Refashion, la réparation n'est pas un secteur industrialisé, donc les artisans indépendants devraient être de plus en plus amenés à travailler en *B2B* en sous-traitance pour de grandes marques.

Sources .

- FASHION UNITED. « Daniel Schmitt (Veja General Store) veut remettre la cordonnerie au cœur du secteur de la chaussure », article publié le 09/02/2024.
- LE MONDE DES ARTISANS. « Bonus Réparation : "les critères de labellisation ont été conçus en premier lieu pour les artisans" », article publié le 08/11/2023.
- LE TÉLÉGRAMME. « Le renouveau des cordonniers grâce à des consommateurs plus responsables », article publié le 14/12/2023.
- LES ÉCHOS. « Chaussures : comment Paraboot gagne du terrain », article publié le 07/11/2023.
- TERRA NOVA. « La réparation : des bénéfices écologiques et économiques encore à promouvoir », rapport publié le 20/10/2023.

Au-delà de cette clientèle classique des cordonneries, les comités sociaux et économiques (CSE) des entreprises privées ou des organismes publics peuvent également faire appel aux prestations des cordonniers pour leurs salariés, tout comme les hôtels offrant un certain niveau de service à leurs clients (comme une conciergerie par exemple). De même, les maroquineries, qui vendent des sacs à main, des portefeuilles et d'autres articles en cuir, peuvent avoir recours à un cordonnier pour réparer les articles endommagés ou usés. Enfin, les métiers où les chaussures souffrent comme dans les restaurants et les hôtels, ou sur les planches des théâtres et des opéras, mais aussi sur les terrains de football... peuvent recourir aux services des cordonniers pour réparer les chaussures de sécurité des salariés, celles accompagnant les costumes professionnels ou de scène ou encore celles munies de crampons.

- FASHION NETWORK. « Cordonnerie : un métier boosté par les enjeux de durabilité », article publié le 03/05/2023.
- LEATHER FASHION DESIGN. « Galoche & Patin, cordonnerie 2.0 », article en ligne.
- MIDI LIBRE. « "C'est maintenant qu'il faut faire réparer vos chaussures d'hiver" : Olivier Sébastien de l'Émile Pompe à Nîmes lance le Printemps des cordonneries », article publié le 26/06/2024.



AUTRES SOURCES D'INFORMATION POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ LOCALE OU RÉGIONALE

- La mairie, les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat – CMA), les <u>données de l'Insee</u> (ex-Odil) et les sociétés de géomarketing apportent des informations sur la population.
- Le service Veille Artisanat de CMA France met à disposition une <u>veille d'actualité</u> sur les métiers de l'artisanat. Un filtre par région permet d'affiner sa recherche. Un service d'<u>alertes</u> <u>hebdomadaires</u>, récapitulatif des nouveautés publiées, est disponible.
- Le site de la <u>Direction générale des finances publiques</u> (DGFIP) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique permet d'accéder aux seuils d'imposition par commune.
- La consommation des ménages est analysée par l'Insee grâce aux <u>indices de disparité des</u> <u>dépenses de consommation</u> (IDC).
- Les antennes départementales des fédérations professionnelles (voir la partie 7 « <u>Contacts et sources d'information</u> ») et la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) qui présente aussi <u>ses ratios par région</u>.
- La base de données publiques en open data.
- Pour les créateurs franciliens ou de passage à Paris, le pôle Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet l'accès – physique uniquement – à des études de marché couvrant l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial.
- La plateforme « <u>Créer, reprendre</u> » de l'Union des entreprises de proximité (U2P) permet d'analyser, pour 96 métiers, la concurrence déjà installée ainsi que le potentiel économique, dans les différentes communes de France ; elle indique la présence d'écoles, de commerces, d'équipements sportifs ou culturels et offre la possibilité de recevoir par courriel la synthèse de cette première étude de marché gratuite. L'ensemble des informations provient de la compilation de jeux de données publiques en accès libre.

Concurrence

La cordonnerie est un secteur composé essentiellement de très petites entreprises n'employant pas de salarié et encore peu présentes dans le domaine du commerce en ligne et de la relation client à distance. Mais certaines entreprises de cordonnerie s'y mettent et montrent la voie, voire s'installent uniquement en ligne comme Galoche et Patin qui propose de réparer des chaussures venant de partout en France, mais aussi de quelques pays limitrophes, et de les recevoir réparées chez soi. Il existe également plusieurs franchises (Bleu Minute, Blondelle, Mister Minit) en cordonnerie multiservice.

La Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM) indique que les cordonniers seraient concurrencés par des acteurs sans formation initiale en cordonnerie et qui s'installent sur des offres annexes du secteur (gravure, clés...).

- CAPITAL. « Une cordonnerie en ligne qui répare et renvoie vos chaussures chez vous », article publié le 12/11/2023.
- FRANCHISE MAGAZINE. « Les franchises dépannage et réparations diverses (cordonnerie) », rubrique en ligne.
- LE TÉLÉGRAMME. « Le renouveau des cordonniers grâce à des consommateurs plus responsables », article publié le 14/12/2023.
- LEATHER FASHION DESIGN. « De l'atelier artisanal à la cordonnerie en ligne », article en ligne.



Pour en savoir plus :

→ Le site Bpifrance Création et la Fédération française de la franchise mettent à la disposition des porteurs de projet un **guide méthodologique** pour accompagner étape par étape le créateur d'entreprise en franchise.

Communication

Voici quelques conseils pour renforcer votre visibilité, et de fait votre clientèle, avec des outils de communication et de marketing classiques et en ligne.

Prospecter par soi-même

Les façons de prospecter les plus répandues sont les suivantes :

- faire de la publicité dans les journaux locaux (ou obtenir un article) et soigner son image sur les réseaux sociaux (voir la rubrique « **Communiquer en ligne** » ci-dessous) ;
- utiliser une camionnette ou un vélo cargo avec un numéro de téléphone facile à mémoriser ;
- glisser des cartes de visite dans les boîtes aux lettres ;
- être présent lors des foires et des salons, soit avec un stand, soit en tant que visiteur professionnel.

À noter : pour leur mise en avant, les cordonniers ont également des prescripteurs ; plusieurs entreprises (<u>Fingz</u>, <u>[Re]Paire</u>, <u>Tilli</u>) se sont lancées récemment en tant qu'intermédiaires numériques entre les cordonniers et les clients ou entre les cordonniers et les magasins de chaussures.

Communiquer en ligne

La création d'un **site Internet** correspond à la vitrine de l'entreprise. Attractif, avec un bon référencement et des mises à jour régulières, c'est un véritable outil de promotion. Il présente, au-delà des services apportés, le parcours de l'entrepreneur, les coordonnées et l'historique de l'entreprise, y compris ses plus belles prestations (en photo avant-après) et des témoignages.

Les **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok, *etc.*) sont de puissants outils de visibilité et de recommandation, mais aussi l'occasion pour les entreprises de se constituer une communauté virtuelle. Les cordonniers œuvrent dans un secteur (la réparation) très à la mode : les jeunes – très présents sur Instagram et TikTok – y sont sensibles et recherchent des informations pour entretenir et rénover leurs *sneakers*. Pour un cordonnier, il s'agit, par exemple, de publier régulièrement des photos et des vidéos de ses relookages et réparations, des *how-to* (tutos), *etc.*

La **vidéo** permet de faire découvrir le travail et les coulisses de l'entreprise. L'algorithme d'Instagram privilégie en effet ce média, même s'il n'est pas le plus vertueux d'un point de vue environnemental. Réaliser ses propres contenus vidéo avec son *smartphone*, en *reel* ou en *story*, permet d'échanger avec sa communauté et d'être plus visible dans les fils d'actualité.

Autre élément de la stratégie de marketing digital, la **newsletter** peut s'avérer utile : il faut se doter d'un fichier clients, contenant leurs courriels pour envoyer plusieurs fois par an des informations exceptionnelles (nouveaux produits, séries limitées, promotions, événements, *etc.*) de façon à les fidéliser.

- BPIFRANCE CRÉATION. « Comment rendre sa communication plus responsable ? », webinaire mis en ligne le 20/02/2024.
- BPIFRANCE CRÉATION. « E-réputation : 9 conseils pour soigner votre image », article publié en mars 2023.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Comment communiquer efficacement sans budget », article en ligne.



Pour en savoir plus :

- → BOHEAS Yasmine. « <u>Un compte Instagram qui vous ressemble : guide pratique à destination des créatifs et des entrepreneurs</u> », guide publié aux éditions Eyrolles le 28/09/2023.
- → FRANCE 3 OCCITANIE. « <u>Un artisan cordonnier redonne vie aux vieilles godasses</u> <u>et dépoussière son métier</u> », article publié le 28/10/2023.
- → MISSION INTERMINISTÉRIELLE NUMÉRIQUE ÉCORESPONSABLE. « Référentiel général d'écoconception de services numériques (RGESN) », mis à jour le 28/11/2022.

GESTION D'UN FICHIER CLIENT ET RGPD

La gestion des fichiers clients obéit à des règles déontologiques. Il est interdit de collecter et de stocker des données à caractère personnel (DACP) qui ne sont pas utiles directement à l'exercice de la profession. Ces informations relèvent du Règlement général sur la protection des données (RGPD) visant à la protection de la vie privée.

De plus, le consentement de la personne est systématiquement requis pour réaliser de la prospection commerciale par courriel. Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé et univoque.

Il y a également une obligation de suppression des données à caractère personnel après la fin de leur durée légale de conservation ou trois ans sans aucun contact entre le client et l'entreprise. La gestion de ces données est à consigner dans un registre de protection des données.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Me mettre en conformité avec le RGPD (Cnil) », rubrique en ligne.
- → CNIL. « Conformité RGPD : comment recueillir le consentement des personnes ? », rubrique en ligne.
- → CNIL. « **RGPD:** par où commencer », rubrique en ligne.

Se faire recommander

Le futur cordonnier doit se faire recommander. Pour cela, il peut :

- activer le bouche-à-oreille et son réseau professionnel ;
- déposer des affiches chez les commerçants et dans les centres commerciaux ;
- demander aux clients satisfaits de laisser leur avis via les formulaires de satisfaction sur sa <u>fiche</u> <u>d'établissement Google</u>, sur <u>PagesJaunes.fr</u>, sur les réseaux sociaux... Cette composante est très importante, peut-être même davantage que le fait d'avoir son propre site Internet;
- se rapprocher d'une fédération professionnelle pour s'entourer de professionnels et ne pas rester seul, surtout au début de l'activité.



LES AVIS SUR GOOGLE

Depuis les confinements, l'usage des avis sur Internet s'est intensifié : 75 % des consommateurs français déclarent en effet consulter régulièrement les avis en ligne pour s'informer sur des prestations d'entreprises, tous secteurs confondus, selon l'Ifop.

En France, les avis des clients publiés sur Google sont très populaires, et ce moteur de recherche constitue pour un commerçant une « vitrine » plus fréquentée qu'un site Internet.

Concrètement, Google propose une fiche d'établissement (ex-Google My Business), un « service de référencement destiné aux propriétaires d'entreprise ». L'entrepreneur doit créer sa fiche, qui communiquera des informations sur son commerce et pourra aussi le faire apparaître dans les résultats de recherche. Sur cette fiche, les internautes peuvent laisser une évaluation détaillée, sur le service ou l'ambiance, et donner une note sous forme d'étoiles.

Ce service constitue un prolongement numérique du bouche-à-oreille et les entreprises doivent savoir répondre aux avis. Ceux-ci engendrent en effet une notation qui influe énormément sur l'e-réputation d'une entreprise. Plus ils sont nombreux, meilleur est le référencement. Par ailleurs, avoir de nombreux avis positifs permet de pondérer ceux des mécontents (qui sont généralement les plus enclins à s'exprimer). L'entrepreneur doit donc sensibiliser ses clients sur le fait qu'ils peuvent donner leur avis. Cette démarche demande du temps mais s'avère indispensable pour un commercant.

Des contenus de Bpifrance Création sur le SEO (référencement naturel) et le SEA (référencement payant) ainsi que le guide de l'Association française pour le nommage Internet en coopération (Afnic) sur la présence en ligne peuvent aussi être utiles aux entrepreneurs.

Pour répondre à un avis négatif, voici les conseils de Google :

- prendre du recul et comprendre la problématique ;
- se mettre à la place du client en étant à la fois empathique tout en restant objectif ;
- réagir dans un délai de 48 heures après la publication de l'avis.

Sources

- AFNIC. « 50 conseils pour construire sa présence en ligne », guide en ligne.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Le référencement naturel SEO : générer du trafic pour votre site Internet », article publié en avril 2022.
- BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Le référencement payant SEA</u> », article publié en octobre 2021.
- LES ÉCHOS. « Hôtel, resto, médecin : comment s'en sortir dans la jungle des avis sur Internet », enquête publiée le 14/11/2023.

Pour en savoir plus :

→ FRANCE NUM. « <u>Créer sa fiche Google My Business</u> », rubrique en ligne mise à jour le 22/03/2023.

4.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Ressources humaines

Recrutement

Le secteur connaît des difficultés de recrutement. Les raisons principales sont :

- la faiblesse des salaires, les salaires conventionnels se situant au niveau du Smic pour les débutants ;
- la forte amplitude horaire. Les horaires des cordonniers sont généralement réguliers, mais ils doivent s'adapter à ceux de leur clientèle, ce qui implique souvent une ouverture de la boutique après 18 h et le samedi;
- le départ en retraite de nombreux professionnels, qui creuse le déficit de personnel et de savoir-faire.

Sources:

- CAPITAL. « Salaire: combien gagne un cordonnier? », article mis à jour le 03/01/2024.
- Informations recueillies par Bpifrance Création auprès de la FFCM en février 2024.

Voici quelques sites utiles pour le recrutement :

- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « <u>Petites annonces cordonnerie</u> », rubrique en ligne.
- FRANCE TRAVAIL. « **Emploi** », recherche en ligne dans le secteur « Mode et textile », avec le mot-clé « cordonnier ».
- MYCTC.FR. « <u>Emploi</u> », rubrique recensant des offres d'emploi, à destination notamment de cordonniers, dans toute la France.

Quelques statistiques sur les salariés

Au 31/12/2023, la profession compte 968 entreprises employant au moins 1 salarié. Ces entreprises rassemblent 2 510 salariés (contre 2 850 en 2019), dont un tiers se trouve en Île-de-France.

D'autres enseignements concernant les salariés des cordonniers multiservices sont relevés :

- une grande partie exerce des fonctions de production et d'assemblage ;
- 26 % ont plus de 55 ans ;
- 27 % sont des femmes ;
- 87 % sont en CDI.

Source : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Rapport annuel de la branche cordonnerie multiservice », publié en janvier 2024.

Formations

Il n'y a pas d'obligation de diplôme pour le cordonnier, qui n'est pas un métier réglementé.

Il est possible d'apprendre « sur le tas », la pratique et l'expérience étant essentielles. Mais une formation est fortement recommandée pour acquérir les bases du métier ou se perfectionner. La formation constitue en effet un enjeu important, afin de conserver un haut niveau de compétences et la polyvalence des cordonniers et de leurs salariés.

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Une petite partie des cordonniers deviennent cordonniers-bottiers ou bottiers et réalisent des chaussures sur mesure. D'autres se spécialisent dans la réparation haut de gamme ou dans la podo-orthèse (fabrication de semelles ou de chaussures orthopédiques et thérapeutiques).

Formation initiale

Plusieurs formations sont proposées aux futurs cordonniers :

- **niveau CAP** : CAP « Chaussure », CAP « Cordonnerie multiservice », CAP « Cordonnier-bottier », CAP « Maroquinerie », CAP « Sellerie générale » ;
- niveau baccalauréat : brevet technique des métiers (BTM) « Cordonnier », baccalauréat professionnel
 « Métier du cuir, option chaussures », diplôme de technicien (DT) « Podo-orthèse » ;
- niveau bac + 2 : BTS « Métiers de la mode, option chaussure et maroquinerie ».

L'<u>arrêté du 19/12/2023</u> crée le **titre professionnel de Cordonnier multiservices** (qui prend en compte les chaussures de sport), constitué de trois blocs de compétences :

- les prestations de cordonnerie traditionnelle ;
- les prestations multiservices en cordonnerie ;
- la gestion d'une cordonnerie multiservices.

Ces blocs sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP) dans les conditions prévues par l'arrêté du 22/12/2015.

Formation continue

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, il est possible de devenir cordonnier par la voie de la formation pour adulte.

Plusieurs centres de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afpa), deux centres de rééducation professionnelle (CRP), deux écoles de reconversion professionnelle (ERP) ainsi que certains CFA de Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) proposent des formations pour adultes.

Des stages peuvent faire l'objet de prise en charge par **Akto** (ex-Opcalia), par **Opco EP** ou par le **Fafcea** pour les non-salariés.

À noter : la **Fondation de la 2º chance** aide les adultes qui essaient de vivre de leur passion dans de nombreux domaines d'activité.

Sources:

- CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. « Cordonnier », rubrique en ligne.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Comment devenir cordonnier ? », rubrique en ligne.

Convention collective

À compter du 1er janvier 2024, seule s'applique la Convention collective nationale des industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse-sellerie, gainerie, bracelets en cuir du 9 septembre 2005 (IDCC 2528) étendue par arrêté du 12 juin 2006. Son champ d'application a été en effet fusionné avec celui de la Convention collective nationale de la ganterie de peau (IDCC 354) par arrêté ministériel du 28 avril 2017, avec celui de la Convention collective nationale de l'industrie des cuirs et peaux (IDCC 207) et avec celui de la Convention collective nationale de la cordonnerie multiservice (IDCC 1561) par arrêté ministériel du 23 janvier 2019.

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS. « **Conventions collectives : nomenclatures** », rubrique en ligne mise à jour le 07/02/2024.



Locaux

Le cordonnier peut s'installer dans la galerie d'un centre commercial ou accueillir sa clientèle dans son atelier-boutique de centre-ville, dans une rue ou un quartier animé. Mais comme une telle adresse coûte cher, certains commerçants optent pour un fond de cour ou un étage. Cela permet de réduire le prix de l'emplacement tout en bénéficiant d'une bonne adresse.

Sources:

- CIDJ. « Cordonnier / Cordonnière », article publié le 14/06/2023.
- L'ÉCLAIREUR. « L'emplacement : valeur refuge ou piège », article publié le 08/12/2021.

LE CENTRE-VILLE PRÉOCCUPE LES FRANÇAIS

Actuellement, 2 Français sur 3 se disent préoccupés par le dynamisme de leurs centres-villes et 6 sur 10 déclarent être très attachés à ces lieux, en particulier les moins de 35 ans. Selon les Français, les priorités à donner aux centres-villes sont les suivantes (par ordre décroissant) :

- la dynamisation des commerces (37 % des sondés) ;
- l'amélioration du stationnement (31 %);
- la sécurité (30 %);
- les questions de cadre de vie et d'environnement (26 %) ;
- l'accès à la santé (25 %) et à la propreté (22 %) ;
- l'amélioration des transports en commun (21 %);
- la place des espaces verts et du fleurissement (21 %).

Les centres commerciaux sont préférés pour les achats courants : plus grande facilité d'accès, grand choix de commerces, prix perçus comme étant plus bas. Les Français attendent davantage des centres-villes : ils aiment y retrouver leurs proches, y flâner et y passer du temps.

Sources :

- CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT. « <u>8º baromètre du centre-ville et des commerces</u> », enquête publiée le 01/06/2023.
- FASHION NETWORK. « Centres-villes : un déclin commercial qui continue de préoccuper », article publié le 01/06/2023.

Fonds de commerce — Reprise

Reprise d'un commerce de cordonnerie

Pourquoi ne pas envisager une reprise d'entreprise ? L'achat ou la transmission d'entreprise peut être facilitée grâce au tutorat, qui permet au cédant d'accompagner le repreneur.

Vous trouverez dans la liste de sources ci-après des informations générales et sectorielles pour vous lancer dans un projet de reprise d'entreprise en cordonnerie.

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE. « Bourse de la transmission », en ligne.
- → BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Apprenez à comprendre le marché de la reprise</u> d'entreprise », rubrique en ligne.
- → CMA FRANCE. « Entreprendre dans l'artisanat », rubrique en ligne. Le site est dédié à la transmission-reprise des entreprises artisanales.
- → COMM'UNE OPPORTUNITÉ. « Comm'une opportunité », rubrique en ligne. Le site recense les envies de porteurs de projet qui ne savent pas où s'installer ainsi que les besoins des communes de France désireuses de les attirer. Tout artisan souhaitant céder son affaire peut aller voir sa commune pour l'inviter à aller sur le site, démarche complémentaire à une recherche plus classique de repreneur.
- → CRA. « <u>Cédants et repreneurs d'affaires</u> », rubrique en ligne. Le site est dédié à la transmission-reprise d'entreprise.
- → FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Petites annonces cordonnerie », rubrique en ligne.
- → UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (U2P). « <u>Créer, reprendre</u> », plateforme de simulation dédiée aux actuels et futurs artisans, professionnels libéraux, travailleurs indépendants.

Évaluation d'un fonds de commerce de cordonnerie

L'évaluation d'un fonds de commerce de cordonnerie peut se faire selon deux méthodes :

- la méthode de rendement : l'entreprise vaut ce qu'elle rapporte ;
- la méthode des comparables : « l'entreprise vaut ce que valent les autres ». Il s'agit des valeurs de transactions récentes (sur les trois dernières années en général).

La plus connue des méthodes des comparables est le barème Francis Lefebvre. Selon ce barème, un fonds de commerce de cordonnerie peut être évalué entre 30 % et 90 % du chiffre d'affaires hors taxe, 70 % en moyenne.

Ce barème a cependant ses limites. Par exemple, il ne fait pas état de la capacité de remboursement des emprunts par le repreneur. D'autres éléments peuvent influer de façon notable sur le chiffre d'affaires et doivent être pris en compte pour contextualiser la réalité des conditions de l'activité. Il s'agit principalement :

- de l'état des locaux et des immobilisations ;
- de la localisation géographique ;
- de l'importance et de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats ;
- du niveau de concurrence.

Ces méthodes d'évaluation sont techniques et d'un maniement complexe. Faites-vous accompagner par des spécialistes et assurez-vous de leur neutralité vis-à-vis du cédant. Vous pouvez par exemple demander conseil à des agences immobilières qui gèrent la location ou la vente de locaux à usage commercial ou artisanal. Par ailleurs, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) est à même de vous accompagner dans le cadre de la reprise ou de la création d'une boutique (analyse globale du projet).

- BPIFRANCE CRÉATION. « Reprise d'entreprise : comment estimer la valeur d'acquisition ? », webinaire diffusé le 14/12/2023.
- FRANCIS LEFEBVRE. « Évaluation », 10° édition, ouvrage paru en 2021.



Équipement – Investissement de départ

Atelier du cordonnier

Selon l'Adie, le montant à prévoir pour l'acquisition de matériel se situerait entre 5 000 € et 10 000 €, auxquels s'ajouteraient les dépenses de démarrage (accès et aménagement du local, fonds de roulement, communication, *etc.*).

Ce montant de départ est à réévaluer le cas échant en tenant compte de l'activité « multiservice » : il faut dans ce cas doubler ce montant, car l'activité « multiservice » requiert le même niveau d'investissement de départ que l'activité « cordonnerie ».

Pour limiter l'investissement, le recours à du matériel d'occasion et en excellent état est fréquent. Il est disponible sur les sites Internet de seconde main.

Machines et matériels pour l'activité « cordonnerie » :

- tranchet pour couper le cuir ;
- marteau à battre pour resserrer les fibres du cuir destiné au semelage (dessous de la chaussure) ;
- marteau de cordonnier pour travailler le cuir (resserrer les fibres, assembler les semelles et les talons);
- marteau Louis XV ou marteau Galochier pour clouer les talons des chaussures pour femmes ;
- pinces à monter ;
- machine rapide petits points;
- machine à coudre pour la réparation des tiges ;
- presse spéciale pour les sneakers ;
- banc de finissage;
- casque auditif et vêtements adaptés (tablier) ;
- étagères pour disposer les chaussures.

Machines et matériels pour l'activité « multiservice » :

- machines pour les clés plates, à gorges, à points et à vagues ;
- machines pour les gravures.

Autres matériels indispensables :

- ordinateur, smartphone, logiciel de caisse et de gestion des stocks ;
- véhicule (camionnette ou vélo cargo) ;
- supports de communication : prospectus, affiches, cartes de visite, etc.

- ADIE. « Comment créer mon activité de cordonnier ? », article mis à jour le 18/01/2024.
- CAPITAL. « Salaire: combien gagne un cordonnier? », article mis à jour le 03/01/2024.
- Informations recueillies par Bpifrance Création auprès de la FFCM en février 2024.
- REPORTERRE. « Le cordonnier qui donne une seconde vie à nos baskets », article mis à jour le 06/11/2023.



Cordonnier ambulant

Régulièrement, des entrepreneurs se lancent sur les routes, en particulier en milieu rural, où ils se rendent sur des marchés, plusieurs fois par semaine. Certains se déplacent en camionnette aménagée, d'autres à vélo

Cela nécessite de prévoir une carte permettant l'exercice d'une activité ambulante, à demander à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du domicile de l'artisan. La carte est délivrée pour une durée de quatre ans et un prix initial de 30 €. Sa nécessité est évaluée en fonction de plusieurs critères : déplacements hors de la commune, au domicile du client, etc.

Sources:

- ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « Commerce ambulant (non sédentaire) », article vérifié le 01/01/2023.
- L'EST RÉPUBLICAIN. « Héricourt : pharmacienne pendant plus de 30 ans, elle ouvre une cordonnerie ambulante », article publié le 27/03/2024.
- OUEST FRANCE. « La cordonnerie ambulante de Marie tous les lundis à Concarneau », article publié le 30/11/2023.

LA CYCLOMOBILITÉ : TRIPORTEUR, CARGO, PENDULAIRE...

À la place de la camionnette, vous pouvez opter pour un vélo triporteur, un vélo cargo ou encore un vélo pendulaire avec ou sans assistance électrique pour vos déplacements professionnels. La cyclomobilité permet ainsi d'échapper aux embouteillages, d'éviter de chercher une place et de payer un stationnement en centre-ville. Tout cela en réduisant ses frais de carburant.

Le gouvernement soutient l'achat de cycles mécaniques et électriques, jusqu'à 2 000 € pour l'acquisition d'un vélo cargo.

Sources

- BPIFRANCE CRÉATION. « Commerçant ambulant », rubrique actualisée le 16/03/2023.
- LES BOÎTES À VÉLO. « Observatoire de la cyclomobilité professionnelle », en ligne.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. « Extension des aides nationales à l'achat d'un vélo jusqu'en 2027 », article publié le 15/02/2024.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Lancement du 1° Observatoire de la cyclomobilité professionnelle », article publié le 06/04/2021.

Pour en savoir plus :

→ LE PARISIEN. « Comment le vélo cargo XXL est devenu la nouvelle camionnette de livraison en ville », vidéo publiée le 23/10/2022.

Matières premières – Fournisseurs

Le cordonnier se doit d'utiliser des fournitures (matériaux et produits) qu'il aura pris soin de sélectionner, notamment pour leurs performances et leur durabilité (caractère écoresponsable), auprès de fournisseurs locaux et labellisés si cela est possible.

Il doit s'informer sur les tendances et ne pas négliger le goût de ses clients. Les chaussures et autres objets entretenus et réparés sont en effet très diversifiés : nombreux coloris/formes/densités de matières



premières, nouvelles matières premières, nouvelles techniques de colle, nouveaux modèles (comme les sneakers), etc.

À noter : les emballages en plastique à usage unique sont interdits.

Sources .

- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Loi anti-gaspillage : vers la fin des emballages en plastique à usage unique », article publié le 17/05/2022.
- SUD OUEST. « "II m'a fallu deux choses, du temps et de la volonté" : Jean-Gilles Ducos, cordonnier à Mont-de-Marsan, a le cuir dans la peau », article mis à jour le 27/12/2023.

Pour en savoir plus :

→ ALLIANCE FRANCE CUIR. « Glossaire », rubrique en ligne.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires — Facturation

Selon l'Adie, la cordonnerie représente 70 % de l'activité des cordonniers, devant la fabrication de clés (20 %) et la vente de fournitures (10 %).

Les prix de la réparation de chaussures commencent à 5 € et peuvent dépasser les 100 €.

Pour trouver des prix plus précis, relatifs à la cordonnerie ou aux autres services des cordonniers, vous pouvez les consulter sur les sites Internet de nombreux cordonniers.

Sources :

- ADIE. « Comment créer mon activité de cordonnier ? », article mis à jour le 18/01/2024.
- REPORTERRE. « Le cordonnier qui donne une seconde vie à nos baskets », article mis à jour le 06/11/2023.

Charges d'exploitation

Voici la liste des principales charges d'exploitation pour un cordonnier :

- achat de matières premières et autres approvisionnements (fournitures, petit matériel);
- forfait téléphonique et Internet, maintenance et licences informatiques ;
- coûts de fonctionnement du local professionnel (loyer, eau, gaz, électricité, impôts et taxes d'habitation, foncière –, ménage);
- assurance responsabilité civile professionnelle (RC pro) et assurance du véhicule ;
- assurance multirisques professionnelle (incendie, vol, dégâts des eaux, etc.);
- charges sociales (et salariales si l'entreprise emploie des salariés) ;
- frais de comptabilité;
- frais de déplacements éventuels ;
- dépenses de promotion : communication classique (cartes de visite, brochures, communiqués de presse, etc.), stratégie de webmarketing (temps passé à l'administration du site Internet ou des comptes sur les réseaux sociaux, ajout de photos, rédaction de contenus, gestion des rendez-vous, etc.);
- cotisations aux réseaux d'entrepreneurs, clubs, associations.

Pour en savoir plus :

- → ADIE. « Comment créer mon activité de cordonnier? », article mis à jour le 18/01/2024.
- → BPIFRANCE CRÉATION. « Par où commencer pour faire ses comptes prévisionnels et vérifier la viabilité économique du projet ? », article publié en avril 2021.

Les ratios de gestion

Ci-après sont indiqués les principaux ratios des entreprises individuelles du secteur de la cordonnerie, services minutes (clés, talons) tels que collectés par la FCGA auprès des centres de gestion agréés qui en sont membres.



RATIOS DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DE LA CORDONNERIE, SERVICES MINUTES: CLÉS, TALONS, 2019

	CORDONNERIE, SERVICES MINUTES : CLÉS, TALONS
Chiffre d'affaires HT moyen	74 840 €
	EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT TOTAL
Marge brute	78,3
Valeur ajoutée	53,4
Charges de personnel	7,5
Résultat courant	26,7
	EN NOMBRE DE JOURS
Crédit fournisseurs	49
Crédit clients	2
Rotation des stocks	190

Note de lecture : les données indiquées ici sont relatives à l'exercice 2019, année ante-crise sanitaire, car les niveaux d'activité des années qui suivent peuvent être anormaux (aussi bien à la baisse qu'à la hausse).

Champ : France entière, ensemble des 541 entreprises individuelles adhérentes de la FCGA relevant de l'activité de « Cordonnerie, services minutes : clés, talons ».

Source: FCGA (statistiques 2019).

AUTRES RÉSULTATS POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DE LA CORDONNERIE, SERVICES MINUTES : CLÉS, TALONS, 2019

CORDONNERIE, SERVICES MINUTES : CLÉS, TALONS	
Résultat courant	19 962 €
Effectif moyen (exploitant inclus)	1,3
Chiffre d'affaires par personne	59 524 €

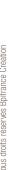
Note de lecture : les données indiquées ici sont relatives à l'exercice 2019, année ante-crise sanitaire, car les niveaux d'activité des années qui suivent peuvent être anormaux (aussi bien à la baisse qu'à la hausse).

Champ : France entière, ensemble des 541 entreprises individuelles adhérentes de la FCGA relevant de l'activité de « Cordonnerie, services minutes : clés, talons ».

Source: FCGA (statistiques 2019).

Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la trésorerie que l'entreprise doit mobiliser pour assurer l'exploitation quotidienne de son activité. L'entreprise est amenée, en effet, à engager des dépenses qui ne seront récupérées que lors de l'encaissement des ventes ou des prestations à la fin de son cycle de production.





Selon la FCGA, pour les entreprises exerçant l'activité de « Cordonnerie, services minutes : clés, talons », le BFR est de 18 jours de chiffre d'affaires HT.

Sources:

- BPIFRANCE CRÉATION. « Le besoin en fonds de roulement (BFR) », article publié en avril 2021.
- FCGA. « Observatoire », rubrique en ligne.

Financement – Aides spécifiques

Le site de Bpifrance Création détaille les différentes formes de financement mobilisables en fonction du projet, de la situation personnelle du porteur de projet et de ses besoins. Ces informations se trouvent dans la rubrique « **Comment financer sa future entreprise ?** » et « **Panorama des financements destinés aux créateurs d'entreprises** » du site.

Les aides à la création ou à la reprise d'entreprise sont décrites dans les rubriques « **Quelles sont les aides pour créer une entreprise ?** » et « **Les aides à la création et à la reprise d'entreprise** ».

Pour en savoir plus :

→ CMA FRANCE. <u>Aides-entreprises.fr</u>, rubrique en ligne. Le site fournit une base de données des aides financières publiques classées par besoin, par zone géographique ou encore par secteur d'activité.

Les aides aux commerces

Boutiques à l'essai

Pour certains centres-bourgs en déficit d'attractivité, des aides existent pour attirer les commerçants, comme l'opération « **Ma boutique à l'essai** » financée par des collectivités locales et dédiée à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Elle permet aux personnes qui souhaitent ouvrir un commerce (hors commerce de bouche) de tester leur concept pendant six mois dans des locaux pilotes à loyer minoré.

Dispositif de reconquête commerciale en milieu rural

Le gouvernement souhaite développer une offre commerciale de proximité dans les communes rurales qui en sont dépourvues, à travers un dispositif d'aide à l'installation lancé en mars 2023 et doté de 12 M€. Il doit toucher près de 1 000 communes.

Pour un commerce sédentaire, « en dur », le soutien financier prévu est le suivant :

- une prise en charge de la moitié des frais concernant l'acquisition du local ou les travaux de remise en état (dans la limite de 50 000 €);
- une enveloppe de 20 000 € pour aménager les locaux et acheter du matériel professionnel. Cette somme peut atteindre 25 000 € si le projet présente un intérêt en matière de développement durable ou s'il développe les circuits courts, l'insertion de publics défavorisés ou la collaboration avec les associations locales.

Concernant les commerces non sédentaires, dit « ambulants », ils pourront bénéficier d'une aide couvrant la moitié de leurs dépenses, par exemple pour acquérir un véhicule de tournée (dans la limite de 20 000 €).





Une somme de 5 000 € est également prévue si le porteur de projet bénéficie de prestations d'accompagnement pour « concevoir, mettre en œuvre et faire vivre son projet », hors dépenses de fonctionnement et achat de marchandises.

Le dispositif est opérationnel jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Source : DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES. « Dispositif de reconquête commerciale en milieu rural – Appel à projets », article mis à jour le 12/12/2023.

Dispositif « Paris Commerces »

À Paris, la Société d'économie mixte de la Ville de Paris (SEM Paris Commerces, ex-Semaest) est chargée d'influer sur le tissu commercial parisien en y réinstallant des commerçants et artisans indépendants de proximité. Elle rachète des locaux, peut en préempter ou négocier des exclusivités auprès des bailleurs afin de s'assurer de l'activité de leurs futurs locataires. Elle propose des conditions d'installation avantageuses dès lors que les projets de boutique ou d'activité répondent aux impératifs de développement local.

Le dispositif Subvention prévention de l'Assurance maladie

Des subventions peuvent être accordées aux entreprises de moins de 50 salariés afin de les aider à réduire l'exposition des travailleurs à des risques fréquents et importants : mal de dos, troubles musculosquelettiques (TMS), etc. Ces aides ont pour but de participer financièrement à l'achat d'équipements de prévention, de prestations de formation ou d'évaluation des risques.

Source : ASSURANCE MALADIE. « Subventions prévention pour les petites entreprises », article publié le 18/03/2024.

Le crowdfunding ou financement participatif

Le futur cordonnier peut faire appel au financement participatif de type **crowdfunding** (ou « financement par la foule »). Il s'agit d'un mode de collecte de fonds réalisée via une plateforme Internet spécialisée permettant à un grand nombre de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. Si la campagne de *crowdfunding* est un succès (levée de fonds atteinte), le créateur pourra lancer son projet.

Le financement participatif prend le plus souvent la forme d'un don avec récompense ou d'un prêt rémunéré. Au-delà des fonds récoltés, le financement participatif apporte des avantages en termes de :

- communication, en permettant aux créateurs de bénéficier de l'excellent référencement Internet des plateformes de *crowdfunding* et d'un effet de bouche-à-oreille chez les internautes ;
- connaissance des clients, en leur offrant la possibilité d'adapter/enrichir le projet grâce aux commentaires des contributeurs et ainsi de rendre l'analyse de la clientèle plus pertinente.

Source : ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « Crowdfunding ou financement participatif », article vérifié le 15/09/2022.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Les sites et plateformes de crowdfunding », article publié en janvier 2024.
- → FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE. « Le crowdfunding se maintient au-dessus des 2 milliards d'euros collectés », article publié le 08/02/2024.

6.

REGLES DE LA PROFESSION

fous droits réservés Bpifrance Création

RÈGLES DE LA PROFESSION

Contexte général

Le cordonnier doit respecter les règles relatives au commerce ou à tout artisan qui met en vente des produits destinés au grand public. Les réglementations concernent principalement :

- les conditions pour être commerçant ou artisan exerçant en France ;
- la sécurité, y compris l'accueil du public, et la lutte contre le bruit ;
- les contraintes sanitaires et d'hygiène ;
- les conditions d'ouverture et de fermeture hebdomadaires ;
- la protection du consommateur et la loyauté envers lui (affichage des prix, informations obligatoires, qualité des produits, publicité mensongère, pratiques déloyales, refus de vente);
- les contrats avec les fournisseurs ;
- les obligations comptables et fiscales ;
- la sécurité des moyens de paiement et les délais de paiement ;
- les contraintes d'urbanisme commercial;
- la protection de l'environnement (déchets, eaux usées), l'utilisation et la gestion des sites et des sols.

Sources :

- ADIE. « Comment créer mon activité de cordonnier ? », article mis à jour le 18/01/2024.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Les obligations de sécurité des établissements recevant du public (ERP) », article publié en septembre 2023.
- ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « Un nouveau Code de l'artisanat en vigueur à partir du 1er juillet 2023 », article publié le 31/05/2023.

Pour en savoir plus :

→ Se renseigner sur les règles de la concurrence et de la consommation, sur la protection du consommateur auprès des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ou de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

En France, le principe applicable est celui du repos hebdomadaire le dimanche pour les salariés. Si vous, chef d'entreprise ou artisan, n'avez pas de salarié ou si vous n'avez pas besoin de vos salariés ce jour-là, vous pouvez ouvrir le dimanche. De nombreuses exceptions au repos dominical existent, notamment dans les zones dites « touristiques » et les gares/aérogares ; elles sont prévues par le Code du travail ou les accords de branche. La règle de l'autorisation administrative (du maire ou du préfet) ou la règle de l'accord collectif instaurée depuis la loi **2015-990** du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques s'applique généralement.

Pour en savoir plus :

→ ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « <u>Ouvrir un commerce le dimanche :</u> <u>quelle réglementation ?</u> », article vérifié le 22/08/2022.



Régime fiscal – TVA

Les prestations des cordonniers sont soumises au taux de TVA à 20 %.

Des mesures de réduction du taux de TVA à 10 % ou 5,5 % sur la réparation des vêtements et chaussures sont à l'étude.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « **TVA** », rubrique en ligne.

Statut de l'entrepreneur

Au-delà de la nature de l'activité qui conditionne aussi le statut artisan ou commerçant, l'activité du cordonnier est :

- artisanale si l'entreprise ne compte pas plus de 10 salariés ;
- commerciale si l'entreprise compte plus de 10 salariés (sauf dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle où l'activité demeure artisanale quel que soit le nombre de salariés de l'entreprise à la condition qu'elle n'utilise pas de procédé industriel).

À noter: en raison du « droit de suite », il est possible de demander à demeurer immatriculé au Registre national des entreprises (RNE) en tant qu'entreprise relevant du secteur des métiers et de l'artisanat lorsque l'effectif dépasse la barre des 10 salariés mais reste inférieur à 250 salariés ou lors de la reprise d'un fonds de commerce de plus de 10 salariés mais de moins de 100.

Sources:

- BPIFRANCE CRÉATION. « Statut social et fiscal de l'artisan indépendant », rubrique en ligne
- BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Vérifier la nature de mon activité</u> », rubrique en ligne.
- CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. « Cordonnier », rubrique en ligne.

IMMATRICULER VOTRE ENTREPRISE

Les formalités de création d'une entreprise (artisanale, commerciale, libérale et agricole) sont désormais centralisées *via* un guichet unique : elles sont à réaliser auprès du **Guichet des formalités d'entreprises** accessible en ligne sur le site de l'Inpi. Les données sont enregistrées dans un répertoire lui aussi unique, le Registre national des entreprises (RNE).

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Le fonctionnement du guichet unique », rubrique en ligne publiée en janvier 2023.
- → ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « <u>Le Registre national des entreprises</u> (<u>RNE</u>) est l'unique organisme d'immatriculation au 1^{er} janvier 2023 », article publié le 30/11/2022.



Structure juridique

Dans le domaine de la réparation de chaussures et d'autres articles en cuir, les nouvelles immatriculations d'entreprises se font sous le régime du micro-entrepreneur dans 1 cas sur 2, sous forme de société dans 1 cas sur 3 et sous forme d'entreprise individuelle classique dans 1 cas sur 10.

STRUCTURE JURIDIQUE CHOISIE PAR LES NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISE DU SECTEUR, 2023

ACTIVITÉS	SOCIÉTÉS	ENTREPRISES Individuelles Classiques	MICRO- Entrepreneurs	AUTRES*	TOTAL Créations
Réparation de chaussures et d'articles en cuir (95.23Z)	54	19	88	1	162

^{*} Associations, fondations, syndicats, organismes professionnels, etc. Source: Insee (Side). Traitements Observatoire de Bpifrance Création.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Que dois-je savoir avant de choisir un statut ? », rubrique en ligne. Elle présente les différentes structures juridiques, ainsi que les calculs de cotisation et les aspects sociaux et fiscaux.
- → BPIFRANCE CRÉATION. « **Statut social et fiscal de l'artisan indépendant** », rubrique en ligne.

Démarche qualité – Développement durable

Le Bonus réparation sur le textile et les chaussures

Pour permettre à leurs clients de bénéficier du Bonus réparation sur le textile et les chaussures (voir la rubrique « **Un bonus pour rendre la réparation plus intéressante que l'achat de chaussures neuves** » en partie 3), les cordonniers doivent s'inscrire sur le site **Reparateur.refashion.fr** afin de demander leur labellisation.

Une fois labellisés par Refashion, ils doivent télécharger une application qui leur permet de transmettre au fil de l'eau à cet organisme les photos des chaussures réparées ainsi que les factures correspondantes. Ce dernier rembourse ensuite le cordonnier par virement unique en fin de mois.

Plus de 800 réparateurs textiles sont inscrits sur la plateforme à ce jour.

Sources:

- Informations recueillies par Bpifrance Création auprès de Refashion en février 2024.
- LE MONDE DES ARTISANS. « Bonus Réparation : "les critères de labellisation ont été conçus en premier lieu pour les artisans" », article publié le 08/11/2023.
- WE DEMAIN. « Bonus Réparation : l'industrie du textile et de la chaussure passe à l'action », article publié le 07/11/2023.



Pour en savoir plus :

→ REFASHION. « Mes supports de communication Bonus Réparation », rubrique en ligne.

Le dispositif Répar'acteurs

Les Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) ont créé le dispositif Répar'acteurs avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ce label est attribué à des artisans signataires d'une charte faisant la promotion de la réparation plutôt que le renouvellement de matériel, et s'engageant à mettre en œuvre une gestion environnementale dans leur entreprise.

Source : LE MONDE DES ARTISANS. « Comment devenir un artisan Répar'acteur ? », article publié le 02/12/2021.

Pour en savoir plus :

- → CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. « **Répar'acteurs** », rubrique en ligne.
- → DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR. « <u>Devenir Répar'acteurs : formulaire d'engagement</u> », rubrique en ligne.

7.

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

fous droits réservés Bpifrance Création

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

Organismes professionnels

Pourquoi adhérer à un organisme professionnel?

Cela comporte de nombreux avantages, comme rompre son isolement, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, participer aux congrès annuels, obtenir des conseils juridiques, recevoir une assistance administrative, suivre une formation, *etc.* Les services offerts sont généralement mis en valeur sur le site Internet de ces organismes.

La procédure d'affiliation diffère beaucoup d'un organisme à l'autre. Il en est de même des coûts : certaines adhésions sont gratuites, d'autres payantes, en fonction des revenus ou du chiffre d'affaires. Des tarifs spéciaux sont parfois prévus pour les nouveaux adhérents en phase de création. Certains organismes n'acceptent pas les créateurs et réservent leurs services aux entreprises ayant une certaine ancienneté.

Les principaux organismes professionnels

Alliance France Cuir (<u>AFCuir</u>)

Ex-Conseil national du cuir, cet organisme rassemble des fédérations et syndicats professionnels (dont la FFCM) présents sur la chaîne du cuir, depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis. Il défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des consommateurs.

• Fashion Green Hub

Association constituée de grandes entreprises, créateurs, écoles, chercheurs, fabricants, start-ups, ceuvrant pour la transition de la mode vers une économie créatrice d'emplois sur tout le territoire français et en phase avec l'objectif de décarbonation de l'Union européenne.

Cette association pilote deux tiers-lieux, à Roubaix et Paris. Les entreprises peuvent s'y rencontrer, collaborer à des groupes de travail, assister à des événements, *etc*. Les porteurs de projet peuvent trouver de l'aide et les personnes éloignées de l'emploi peuvent se former. Un groupe de travail s'intitule « **Éco-vie d'une chaussure** », un autre « **Réparer la mode** ».

• Fédération française de la chaussure (FFC)

Cette fédération regroupe des industriels et des créateurs de chaussures répartis sur l'ensemble du territoire national. Elle accompagne ses adhérents dans leur développement marketing et international, la promotion du savoir-faire et de la créativité française, et sur les volets sociaux et règlementaires.

Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM)

Cette fédération représente les chefs d'entreprise de la cordonnerie : cordonniers-réparateurs, cordonniers multiservices, cordonniers-bottiers. Elle a pour but de défendre leurs intérêts, mais aussi de les informer et de les accompagner sur les sujets techniques, sociaux, juridiques, etc., notamment grâce à son centre de formation qui dispense des stages de perfectionnement. Elle a mis en place un système de parrainage pour les nouveaux cordonniers tandis que le site Internet de la fédération leur offre de la visibilité et des petites annonces.

Fédération de la mode circulaire

Cette jeune fédération, créée en 2022, rassemble des grandes enseignes, marques innovantes spécialisées dans l'*upcycling*, plateformes proposant des vêtements et chaussures de seconde main, dépôts-ventes, agences de conseil, bottiers, cordonniers, *etc*.



Les institutions et organismes publics

Agence de la transition écologique (<u>Ademe</u>)

Opérateur d'État dont la raison d'être est d'aider l'État, les entreprises, les collectivités, les citoyens à accélérer la baisse de leur consommation d'énergie, à développer les énergies renouvelables et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

Ces établissements publics de l'État représentent et défendent les intérêts généraux des artisans au niveau départemental et régional. À l'échelon national, ils sont représentés par CMA France.

VEILLE ARTISANAT

Le service Veille Artisanat des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) met à disposition des **Dossiers filières-marchés** (réglementation, documents sectoriels et outils pratiques) sur les métiers. Un dossier est dédié aux **secteur du textile, du cuir et de la chaussure**. Il propose également un **service d'alertes hebdomadaires**.

Refashion

Éco-organisme de la filière textile française (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures), assurant, pour le compte des entreprises qui mettent les produits de cette filière sur le marché, la gestion de fin de vie de ces articles. Son objectif est de transformer la filière textile en une économie circulaire. Dans ce cadre, il pilote le Fonds Réparation doté de 154 M€, alimenté par l'écocontribution payée par les metteurs en marché de vêtements et chaussures pour la période 2023-2028 et servant notamment au financement du Bonus réparation sur le textile et les chaussures. Cet organisme est au service des metteurs en marché, opérateurs de collecte et de tri, collectivités locales et pouvoirs publics, porteurs de projets et citoyens.

Ouvrages, rapports et études

- ADEME. « Panorama de l'offre de réparation en France », rapport publié en février 2023.
- BOHEAS Yasmine. « <u>Un compte Instagram qui vous ressemble : guide pratique à destination</u> <u>des créatifs et des entrepreneurs</u> », publié le 28/09/2023.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE. « Rapport annuel de la branche cordonnerie multiservice », publié en janvier 2024.
- OPCO 21. « Panorama des branches professionnelles 2020 », en ligne.
- TERRA NOVA. « La réparation : des bénéfices écologiques et économiques encore à promouvoir », rapport publié le 20/10/2023.



Podcasts et webinaires

 CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT. <u>Vidéos</u> publiées sur YouTube. À retrouver avec les mots-clés « CMA cordonnerie multiservice », elles présentent le parcours de cordonniers, des reconversions dans la cordonnerie, le quotidien et les techniques du métier...

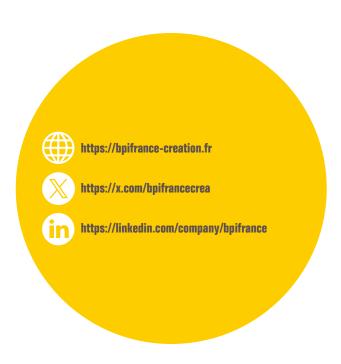
Salons et événements

- <u>Journées nationales de la réparation</u> (JNR), organisées pour la première fois en 2023 par l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) et la fondation Make.org. L'objectif était de sensibiliser les élus et les citoyens aux enjeux de la réparation de différents objets (habillement, chaussures, maroquinerie, articles de sport, objets de valeur...). Des ateliers manuels, des animations, des conférences, des débats, des tutoriels ont été proposés au grand public par des professionnels de la réparation (cordonniers, couturiers, bijoutiers...).
- Le Printemps des cordonneries, campagne de communication relayée dans des commerces et sur les réseaux sociaux, visant à promouvoir l'entretien, la réparation et le savoir-faire artisanal des cordonniers ainsi qu'à encourager des modes de consommation plus durables. Initiée par un cordonnier nîmois en 2023, elle s'étend à l'ensemble du territoire national en 2024, du 1^{er} avril au 20 juin. Elle est soutenue par Alliance France Cuir, Fashion Green Hub, la Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM) et la Fédération de la mode circulaire.
- <u>Sustainable Leather Forum</u>, événement organisé par Alliance France Cuir à Paris, dédié à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les industries du cuir. Il réunit des participants internationaux, entreprises du secteur, grands groupes de mode et de design, TPE/PME, ETI, institutionnels, leaders d'opinions et cabinets d'études.

Revues et annuaires

- Magazine de la cordonnerie multiservice, trimestriel publié par la FFCM et dédié à l'actualité du secteur. Son objectif est d'informer ses adhérents (techniques métiers, informations sociales, fiscales et juridiques, petites annonces...) et de faire connaître le métier de cordonnier à ses partenaires extérieurs et institutionnels.
- Répar'acteurs, annuaire national (Hexagone et outre-mer) répertoriant plus de 8 000 artisans professionnels de la réparation et du dépannage. La recherche est possible par région ou catégorie de produit et peut permettre d'identifier des confrères.









Prix : 16 € TTC

ISBN: 978-2-38076-063-7